

## La problématique d'une démarche évaluative de l'enseignement supérieur en Algérie

par : Refaa Cherifa<sup>1</sup>  
Université de Ouargla- Algérie

le thème de L'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel a connu ses dernières années d'énorme progrès . L'évaluation dans l'enseignement supérieur au niveau mondial connaît actuellement un changement d'échelle. Il continuera de le faire dans les prochaines années en organisant ses modes de fonctionnement de façon à ce qu'ils soient mieux adaptés . Le changement d'échelle a, en outre, des conséquences essentielles sur l'évaluation d'ensemble du dispositif d'enseignement supérieur ce qui emmène à Refonder l'évaluation sur les critères de la qualité .

Le choix de ce sujet s'est formalisé pour au moins deux raisons :

**La première raison** tenait au contexte Algérien ,dans lequel l'évaluation est considérée comme un palier de toute mutation de ce système . après l'évaluation d'un établissement ; on devrait pouvoir dire ce que chez lui fonctionne bien ou mal , ce que l'on peut corriger et améliorer . l'évaluation est avant tout un dialogue ;une aide et un recours possible .

- 1/ nous devons voir comment fonctionne l'enseignement dans tous cycle et la formation continue .
- 2/ quel est l'état de santé des universités dans leur ensemble .
- 3/ il s'agira de faire connaître à chaque établissement , au ministère et à l'opinion publique comment fonctionnent les universités par branche et globalement .
- 4/ voir comment les enseignements respectent les deux impératifs souvent contradictoire ;la formation à une culture générale et la formation professionnelle ayant des débouchés .
- 5/ le rôle fondamentale des universités est de faire progresser les connaissances(la recherche) et de les transmettre (enseignement ) ; nous devons vérifier la recherche , le travail constant de la recherche , l'esprit de la recherche et si la formation à et par la recherche ont la place qu'il méritent .
- 6/ voir comment est maintenue l'équilibre nécessaire entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée( on sait que tout déséquilibre dans ce domaine aboutit à des excès nuisibles ) .
- 7/ par le biais de l'évaluation nous devons vérifier que dans tout les domaines , la qualité est respectée partout , en conformité avec les normes internationales universellement reconnues .
- 8/ l'évaluation permet de classer les universités on les comparant à celle que nous connaissons dans d'autres grands pays dans la logique qu'il ne peut pas y avoir cent universités égales ; mais notre enseignement est un enseignement de masse . de ce poser la question si elles atteignent la même efficacité . est ce qu'elles sont les moyens et les statuts qu'elles méritent .
- 8/ les universités remplissent-elles bien leur rôle de formation des enseignants .
- 9/ les universités savent t-elles attirer les enseignants , les chercheurs , les étudiants de valeur .
- 10/ l'université est-elle refermée sur elle-même ou ouverte sur le monde extérieur , notamment sur l'industrie et la région .
- 11/ comment sont gouvernées les universités ?
  - le sont-elles avec dynamisme et sans palabre excessive ou sont –elles dominées par des groupes de pressions défendant des privilèges ?

- comment se fait le recrutement de nouveaux enseignants –chercheurs ; est-il ouvert ? respectueux de la qualité et de la mobilité ? cherchent-ils à constituer de bonnes équipes ou le choix est-il local ? anarchique voire optique ? etc.....

Les années récentes ont vu se développer en Algérie de nombreuses études et recommandations sur l'évaluation de l'enseignement supérieur. Tandis qu' au niveau de l'Europe ; le débat ouvert sur l'extension de l'autonomie des universités y associe toujours l'évaluation. Il interfère à coup sûr avec les questions issues du débat sur la décentralisation. Les enseignements des évaluations n'en constituent pas moins des matériaux utiles à cette réflexion. **Plus d'autonomie exige davantage d'évaluation.**<sup>ii</sup>

De nombreux textes, venant aussi bien de la Conférence des présidents d'université, que des ministres chargés de l'Enseignement supérieur, portent la trace de cette exigence<sup>iii</sup> Mais, au-delà de cette demande de développement de l'évaluation, les questions de la nature, du (ou des) auteur(s), de la méthodologie de l'évaluation, restent ouvertes.

L'ouverture de l'espace mondial de l'enseignement supérieur suscite des questions essentielles pour le dispositif algérien. Elles portent notamment sur l'existence de « bonnes pratiques » assurant la crédibilité de notre système, de processus d'assurance -qualité et d'évaluation offrant toutes garanties aux usagers et aux partenaires local et étrangers.

Un regard lucide sur ces questions et un examen attentif de notre situation et des pratiques des autres pays doivent permettre de déterminer les évolutions nécessaires. L'urgence de cette réflexion est encore accrue par la perspective proche de l'ouverture de notre pays **au marché international**. Nous devons traiter ces questions, en prenant appui sur de nombreux travaux extérieurs.

**La seconde** raison de ce choix tient à la nécessité pour les acteurs de ce système et au regard de ce que sont les standards internationaux de l'évaluation, de réfléchir sur la méthode adéquate aux universités Algériennes et de la fonder.

Ainsi peut-on apprécier une activité d'évaluation à partir de quelques indicateurs quantitatifs et de références qualitatives : nombre d'établissements évalués, temps d'évaluation, programme et méthodologie, suivi de l'évaluation, etc. Leur analyse a pour objet de faire le point sur les forces, mais aussi les faiblesses. La question d'un système d'évaluation performant et efficace est posée ; il est un enjeu pour la promotion d'un pays au niveau nationale et internationale ; de la reconnaissance de ses formations ; de ses diplômes et de ses recherches.

L'évaluation doit trouver son positionnement le plus adéquat par rapport aux démarches des établissements autonomes<sup>iv</sup>, aux demandes et pratiques propres des ministères chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et aux autres institutions chargées d'inspection, de contrôle ou d'audit auprès des établissements.

Enfin, l'évaluateur est un partenaire des autres agences d'évaluation en Afrique, en Europe et dans le reste du monde. Il doit lui-même assurer la transparence et la qualité de ses méthodes, et décrire pour l'étranger la pratique Algérienne. La qualité de cette pratique, qui n'est pas encore totalement acquise, est indispensable à une bonne perception internationale de l'évaluation « à la Algérienne » et à une véritable reconnaissance de l'enseignement supérieur Algérien sur le plan international.

Il convient enfin d'ajouter que la proposition d'une démarche évaluative ne doit pas aller, à contresens de celle engagée par le gouvernement en matière de restructuration de l'enseignement supérieur, laquelle, à coup sûr, concernera l'enseignement supérieur et les universités.

Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'éducation et de la Recherche, Française a annoncé récemment que **« tous les grands pays sont à la recherche du bon équilibre entre autonomie et régulation »** et que

**« l'initiative doit être la règle aux plans scientifique et pédagogique comme aux plans des méthodes et de la mobilisation des moyens. Le service public sera d'autant plus fort que les établissements qui le constituent seront eux-mêmes forts, responsables et évalués... C'est ainsi qu'ils pourront concourir le plus efficacement au développement des territoires où ils se trouvent et fonder leur coopération avec les collectivités territoriales, et, tout spécialement, les régions. De ce point de vue, dans l'enseignement supérieur, le renforcement de l'autonomie des établissements et celui des compétences des régions vont de pair »<sup>v)</sup>**

Le lien entre évaluation-autonomie et décentralisation semble conduire la réflexion, et la pertinence de l'approche choisie en France.

**« L'évaluation publique de la qualité est une mission du service public », écrit le ministre Français de l'enseignement supérieur . Prenons quelques instants pour mieux la connaître, l'apprécier, la faire évoluer et créer de meilleures conditions pour sa crédibilité et son efficacité.<sup>vi)</sup>**

Dans le concert international, l'évaluation est depuis longtemps considérée comme fondamentale. Elle est conçue comme la vérification « par les pairs », organisés en structures d'évaluation indépendantes des gouvernements, que les institutions atteignent bien des standards de qualité partagés par la communauté universitaire. Les différentes contributions des conférences successives des ministres en charge de l'enseignement supérieur le rappellent constamment et prioritairement. L'évaluation donne donc quelques clés de la reconnaissance mutuelle.

L'accroissement mondial du rythme de production des connaissances, celui des échanges avec ses implications (harmonisation des diplômes, mobilité des enseignants, des chercheurs et des étudiants) créent de nouveaux besoins d'évaluation.

Dans cette perspective

plusieurs comités d'évaluation en Europe et en Hors Europe a engagé **une double démarche qui associe une redéfinition de ses protocoles d'évaluation et une organisation nouvelle de ses propres procédures d'assurance qualité interne.<sup>vii)</sup>** En ce qui concerne l'évaluation institutionnelle, un « Livre des références » de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur est conçue comme l'énoncé d'une exigence permettant de garantir la meilleure qualité dans l'accomplissement d'une des missions de l'enseignement supérieur. Elle explicite préalablement ce qu'on est en droit d'attendre d'un établissement, à un moment donné, pour satisfaire aux critères essentiels de qualité. Il appartient alors à l'établissement, dans l'exercice de son autonomie propre et en tenant compte de ses spécificités, de faire la preuve qu'il répond aux exigences référentielles sur lesquelles se fonde la méthode évaluative.

Cette démarche innovante, pratiquée depuis peu d'années par diverses agences étrangères, permet de solliciter davantage **la pratique de l'auto évaluation des établissements**. Elle implique, en effet, que les établissements soient en mesure de constituer leurs propres tableaux de bord et de les utiliser dans une démarche organisationnelle dynamique d'évaluation interne et de pilotage, conditions nécessaires à une véritable démarche d'assurance qualité. Ainsi le meilleur succès d'un comité d'évaluation serait que les établissements recherchent l'évaluation et l'intègre dans leur vie courante .

Au-delà de ses effets sur les établissements eux-mêmes, cette démarche doit conduire à un bénéfice collectif en termes de meilleur retour d'information.

Malgré la progression spectaculaire du nombre des consultations effectuées sur les sites internet des Comités d'évaluation , il est clair en effet que le volume des rapports (une centaine de pages, voire davantage) limite l'atteinte de l'objectif souhaité : la plus grande diffusion et le nécessaire caractère public de l'évaluation.

Cette nouvelle méthodologie permettra tout d'abord **une réduction des délais de réalisation des évaluations**, et donc un retour plus rapide vers les premiers bénéficiaires : établissements, tutelle, partenaires régionaux et locaux.

Elle permettra aussi **une meilleure lisibilité**, en favorisant des rapports plus synthétiques mieux à même de servir de base d'information aux universités, à leurs partenaires institutionnels, aux étudiants, et, plus largement, au grand public intéressé par l'enseignement supérieur.

Elle comprendra en outre **une démarche systématisée de suivi des recommandations**, tant auprès des établissements qu'auprès du ministère. Dans ce contexte, **le rythme souhaitable des évaluations paraît être de six ans**.

Toutes ces évolutions sont essentielles non seulement au plan national, mais aussi au plan international le fait de fournir, dans le paysage international, une lecture claire de la qualité des établissements.

La démarche d'assurance qualité interne comporte aussi une évaluation externe de l'activité. A cet égard, et pour conforter un rôle d'autorité technique en matière d'évaluation de l'enseignement supérieur, il faut ce doté d'**un comité technique composé de personnalités extérieures**,<sup>viii</sup> essentiellement de chercheurs expérimentés dans les domaines de la sociologie, de l'expertise et de la pratique de l'évaluation. A partir de la création de ce comité technique, l'objectif est de constituer, dans le périmètre d'un comité d'évaluation, un socle de compétences indispensables en matière de méthodologie couvrant l'ensemble des champs de l'évaluation : institutionnelle, formations disciplinaires, filières, politiques de recherche.

Dans le même esprit, le comité d'évaluation doit multiplié les contacts avec les agences étrangères d'évaluation et leurs réseaux, en Afrique en Europe et hors d'Europe. Un travail d'**analyse comparative des pratiques d'évaluation** en fonction des situations nationales est nécessaire. Il se poursuivra dans les prochaines années et il doit déboucher à court terme sur des formes plus étroites de coopération en vue d'**une reconnaissance mutuelle des agences**, élément fort d'une politique à plus long terme de reconnaissance mutuelle des institutions et des formations dans le monde.

Bien entendu, le travail entrepris fera l'objet de développements ultérieurs et de consultations avec l'ensemble des partenaires de l'évaluation, au sens le plus large, c'est-à-dire sur les plans national et international.

On devrait pouvoir aussi **susciter des études**, à mener par des équipes de recherche dans le champ de ses compétences (suivi de ses évaluations dans les établissements et au ministère, pratique de l'auto-évaluation dans les établissements, comparaisons internationales, rapport coût/efficacité de l'évaluation), ce qui accroîtrait les ressources disponibles en informations stratégiques.

On suggère également que soit institué rapidement, en Algérie un dispositif spécifique doté d'une méthodologie transparente, chargé de procéder à l'évaluation de la qualité des formations et d'en faire connaître les résultats. Cette étape précéderait la prise de décision d'habilitation des diplômes par le ministère. Un tel dispositif devrait également avoir la mission d'**accréditer** des formations ne nécessitant pas l'habilitation d'un diplôme national,

En complément de ce développement de l'assurance qualité, il est nécessaire d'assurer une présence plus affirmée et plus stratégique des établissements d'enseignement supérieur, notamment des universités, **dans la mise en cohérence de l'enseignement supérieur et de la recherche**, Il devient donc particulièrement urgent d'aider fortement les universités et les grands établissements à **mettre en place et développer des cellules de soutien**,<sup>ix</sup> à la fois scientifique et administratif, dans l'ensemble des champs couverts par les programmes internationaux.

L'ensemble de ces dispositions visent à améliorer les performances du pôle d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche et, ainsi, à favoriser le rayonnement international de l'Algérie dans ce domaine.

**Pour la réalisation de tels objectifs, les capacités d'intervention d'un comité d'évaluation doivent être renforcées**, eu égard au service à rendre et à la taille des institutions équivalentes dans les autres pays.

En définitive et pour conclure, depuis plus d'une dizaine d'années l'enseignement supérieur en monde a considérablement évolué, plaçant les universités dans une dynamique de responsabilité croissante. Parallèlement, l'évaluation est apparue non seulement comme la nécessaire contrepartie de l'exercice progressif de l'autonomie, mais aussi, pour chaque établissement, comme l'élément d'incitation à s'interroger lui-même sur sa situation, sur son avenir et sur les stratégies qu'il lui faut élaborer pour atteindre ses objectifs. En précisant à la fin qu'une évaluation est tout le contraire d'un contrôle ; il ne s'agira pas du tout de savoir si les universités appliquent bien les normes mais au contraire si elle savent innover, lancer des projets audacieux . **il faut récompenser l'initiative et non le conformisme.**<sup>x</sup>

### Références

- 1- rapport : colloque : « Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé » conférence des présidents d'universités . colloque à Lille , mars 2001
- 2- la lettre de l'étudiant « Enseignement Supérieur : ver une culture de l'évaluation » , numéro 681, 5mai 2003
- 3- Rapport du Comité National D'Evaluation , bulletin novembre 2004
- 4- EZRA SULEIMAN, Enseignement supérieur : Aborder la compétition mondiale à armes égales ? Lyon , novembre 2001
- 5- colloque : « L' évaluation dans sa pluralité en Europe : attentes de la société , enjeux et objectif » . de BERLIEN à BERGEN : nouveaux enjeux de l'évaluation , Dijon 2004 .

<sup>i</sup> Maître Assistante chargé de cours université de Ouargla

Rapport de conférence <sup>ii</sup> « Autonomie des universités et responsabilité : pour un service public renouvelé » des présidents d'universités . colloque à Lille , mars 2001

<sup>iii</sup> la lettre de l'étudiant « Enseignement Supérieur : ver une culture de l'évaluation » , numéro 681 , 5 mai 2003

<sup>iv</sup> Comité National D'Evaluation , bulletin novembre 2004

<sup>v</sup> CNE .OP CIT

Bernard dizamourg « l'évaluation et les établissements : une démarche de progrès » , membre du comité national d'évaluation .

<sup>vii</sup> CNE , op. cit.

EZRA SULEIMAN « Enseignement supérieur : Aborder la compétition mondiale à armes égales ? , » Lyon , novembre 2001

Colloque « L' évaluation dans sa pluralité en Europe : attentes de la société , enjeux et objectifs » de BERLIEN à BERGEN : nouveaux enjeux de l'évaluation , Dijon 2004

<sup>x</sup> CNE . op.cit